

**MARCHES DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**

|  |
| --- |
| **MARCHE D'ACHAT DE Fourniture de vÊtements de travail** |
| **APPEL D’OFFRES OUVERT EUROPEEN**  (passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique) |
| **ACCORD-CADRE A EXECUTION MIXTE**  **n°2026-8300-001** |

**cadre de mémoire technique**

**Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la livraison et la fourniture de vêtements de travail, sous-vêtements et accessoires auxpersonnels ouvriers forestiers de la Direction Territoriale Centre-Ouest-Aquitaine de l’Office National des Forêts.

**Pouvoir adjudicateur**

Le pouvoir adjudicateur est l'Office National des Forêts, Direction Territoriale Centre-Ouest-Aquitaine, établissement public à caractère industriel et commercial, immatriculé sous le numéro unique d’identification SIRET 662 043 116 03020 dont le siège est 100, boulevard de la Salle BP 18 45760 Boigny-sur Bionne.

**Personne signataire du marché**

La personne signataire de l’accord-cadre est Mme Johanne PERTHUISOT, Directrice territoriale Centre Ouest Aquitaine, 100 Bd de la Salle 45760 Boigny sur Bionne.

**AVERTISSEMENT**

Les candidats devront établir leur mémoire technique en respectant strictement l'organisation du présent cadre (respect de l'ordre et du titrage des chapitres et articles).

Ils pourront ajouter tous renseignements complémentaires qu'ils jugeraient utiles en fin de document.

Ce document contractuel servira au jugement de l'offre.

Le candidat est évalué sur 100 points dont la répartition est détaillée ci-après.

La note totale obtenue sera ensuite ramenée dans l'analyse globale de l'offre au poids du critère de valeur technique, à savoir 80.

|  |  |
| --- | --- |
| Qualité technique des équipements au vu des fiches descriptives techniques. | **40 POINTS** |
| Le candidat présentera de façon détaillée l’ensemble des équipements proposés à l’aide d’une fiche technique sur laquelle apparaitra notamment le type de tissu et de matériaux utilisés, les méthodes de fabrication, les instructions de lavage et d’entretien, les normes de référence, les types de coloris. Le candidat y précisera les précautions à prendre s’agissant du port, du rangement et de l’entretien des vêtements fournis dans la perspective de maximiser leur durée de vie (en lien avec la performance environnementale).  L’ONF demande l’envoi d’échantillons.  NB : Ce critère sera évalué en fonction de l’aisance, du confort, de la technicité et de la résistance des tissus à un usage forestier des vêtements et équipements, de la confection, de la qualité des tissus et matériaux, de la fabrication et de la finition, de la coupe, des instructions de lavage et d’entretien. L’adaptation des équipements proposés à un usage professionnel en milieu forestier, la prise en compte des conditions de visibilité sur les chantiers tendant à améliorer la sécurité des travailleurs seront notamment examinées (couleur orange ou rouge à privilégier pour les vêtements hauts). |  |
| Capacité logistique à garantir les stocks tampons et assurer la livraison sur les sites dans les délais | **40 POINTS** |
| Le candidat présentera de façon détaillée l’organisation de sa structure et la méthodologie qu’il compte mettre en œuvre pour accomplir la prestation.  Le candidat fournira une description exhaustive du personnel mis à disposition pour la réalisation des prestations demandées. |  |
| PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE | **20 POINTS** |
| Le candidat présentera les méthodes de fabrication des équipements.  Le candidat présentera tous les aspects liés à l’environnement notamment au regard des points non exhaustifs listés ci-après.  Le candidat précisera les normes environnementales en vigueur et/ou les écolabels portant sur les équipements proposés.  Le candidat présentera les techniques permettant de limiter les impacts environnementaux dans le processus de fabrication des équipements proposés.  Le candidat précisera si les matériaux utilisés dans la fabrication des vêtements (coton ou autre) sont issus de l’agriculture biologique.  Le coût du cycle de vie pourra être pris en compte dans l’analyse de l’offre |  |